

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2021

\*\*\*\*\*

Présents : MM BENAC C., DUGOUCHET C. GARDOU Mél., GARDOU Mic GUITARD MF.,  
HEREIL G, LANGLES S., RENOU M, RIVIERE D, SINDOU F., SOLEILHAVOUP A

Absent :

Secrétaire de Séance : Muriel RENOU

## 1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 2) Approbation contrat de prestation avec l'ADMR

Afin d'entretenir les locaux (Mairie, Salle polyvalente et WC publics) le Conseil Municipal décide de faire appel à l'Association ADMR de Labastide-Murat pour des prestations de ménage ponctuelles à la demande.

Après avoir pris connaissance du contrat de mise à disposition d'un salarié pour effectuer les tâches d'entretien souhaitées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- décide de retenir cette formule sur la base moyenne de 3 h par mois en fonction des besoins à compter du 1er/03/2021
- valide le contrat
- donne tous pouvoirs au Maire pour la signature du contrat et faire appel à cette association en tant que de besoin.

## 3) Renouvellement convention @cte

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé @CTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il précise qu'une convention avait été signée en 2013 par la commune mais que celle-ci doit être mise à jour et doit intégrer aujourd'hui la transmission des actes budgétaires.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de renouveler la convention et de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

#### **4) Validation devis remplacement moteur Eglise Sénailac**

Le Maire informe le conseil qu'il y a un problème concernant le moteur des cloches de l'Eglise de Sénailac. Les 2 moteurs ne fonctionnent plus. Un des moteurs qui avait été réparé n'a pas fonctionné lorsque l'entreprise BODET qui nous fait la maintenance des campanaires, est venue le mettre en place, et a constaté qu'une pièce était défectueuse. Et le 2<sup>ème</sup> est à réparer (rebobinage ou échange).

Ils nous ont fait parvenir un devis pour un moteur neuf et sa mise en place.

Avis de la municipalité de demander d'autres devis.

Le Maire a déjà contacté une autre entreprise sur Cahors à cette fin.

Dossier à suivre.

#### **5) Etude et validation devis pour l'accessibilité**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de reprendre le dossier sur la mise aux normes des bâtiments publics en matière d'accessibilité qui aurait dû être attaqué en 2018. Monsieur VIGIÉ de la communauté de communes est venu en Mairie pour récapituler tout ce qui avait été évoqué à cette époque. Des petits aménagements peuvent d'ores et déjà être effectués sans trop de frais tels que la modification de l'emplacement du panneau d'affichage de la Mairie, la pose d'un carillon à l'entrée. D'autres plus gros chantiers tels que la création de WC publics et la mise aux normes de la salle polyvalente sont à étudier et à budgétiser, des demandes de subventions seront également à déposer.

#### **6) Approbation conventions avec l'association « les rencontres du REVELIT » pour mise à disposition local communal**

L'association « les rencontres du Révelit » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont l'objet est de promouvoir les actions permettant de créer et d'accompagner les projets solidaires locaux amenés par les adhérents, favoriser une dynamique locale, transmettre les savoir-faire traditionnels et les valeurs des aînés, créer des relations durables entre les habitants et leur cadre de vie et développer la solidarité locale.

Le Maire rappelle à l'assemblée que cette association nous a sollicités afin de bénéficier de la mise à disposition d'un local communal pour l'utiliser d'une part à l'année pour ses activités et manifestations, et d'autre part, pour y faire un dépôt de pain, confectionné par un membre de l'association artisanalement, une fois par semaine.

Considérant

que l'association "les rencontres du REVELIT" est une association communale et œuvre pour ses habitants,

qu'il s'agit, pour le dépôt de pain, d'un projet revêtant un caractère d'utilité publique et fait uniquement dans l'intérêt général des habitants de la commune,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les 2 conventions de mise à disposition à titre gratuit du local communal dit « la maison d'Adèle » établies entre la commune de Sénaillac-Lauzès et l'association « les rencontres du Révélit »

Donne pouvoir au Maire pour la signature des conventions

## 7) **Questions et Informations diverses**

- Remerciements pour les colis

Le Maire donne lecture de cartes de remerciements pour les colis de Noël qui ont été distribués en fin d'année. Les retours sont très positifs.

- Connexions wifi public

Pour information quelques chiffres concernant l'utilisation de la borne de WIFI public qui avait été installée en 2019 dans la commune.

Il y a eu en 2020 159 connexions, 58 utilisateurs différents, ce qui représente au total plus de 21 heures de connexion cumulée.

- Demande aide Chambre des métiers

Nous avons reçu une demande d'aide financière de 80 € de la part de la chambre des métiers et de l'artisanat, car ils ont cette année un apprenti de la commune. Avis favorable de la municipalité.

- Mare des Laquets

La mare dite des Laquets a une fuite. Un colmatage de la fissure est nécessaire. Il est envisagé d'utiliser de l'argile et d'organiser une journée de travail avec des bénévoles cet été.

- Dons de livres

Madame CLEMENT a fait un don de plusieurs livres à la commune, nous la remercions. Il est proposé de les mettre à disposition des habitants à la boutique d'Adèle, qui sera ouverte les vendredis.

- Mélanie GARDOU fait un point sur la dernière réunion du Parc. Une Maison du Parc va être construite sur l'ancien camping de Labastide Murat. Les travaux réalisés par des entreprises locales, doivent commencer en mars 2021.

Au sujet des éoliennes, le PNR s'est positionné défavorablement quant à leur installation sur la zone du Parc.

- Un compte rendu de la réunion du SYMICTOM est fait par Marie-Françoise GUITARD qui revient sur le besoin de resensibiliser les habitants au tri des déchets, et de les inciter à aller beaucoup plus à la déchetterie.

- Point sur l'adressage :

Il y a encore du travail à faire sur Sénaillac pour dénommer les chemins.

Il est proposé de voir avec la communauté de communes pour un achat groupé des plaques et numéros.

- Projet de renouvellement du parc d'éclairage public sur le village de Sénaillac initié par la FDEL : Nous sommes toujours dans l'attente de sa réalisation. Un nouveau technicien a repris le dossier. Nous avons essayé de le contacter par email mais toujours aucune réponse.

- Antenne relais pour réseau mobile

Afin d'améliorer le réseau de téléphonie mobile sur la commune une antenne relai sera prochainement installée en face du carrefour de Caniac sur le haut du village.

\*\*\*\*\*